



17297-3

District de l'Agglomération Nancéienne

-----  
Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale  
sur les Granulats

-----  
Département de Meurthe et Moselle  
Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones  
exploitées en gravières sur le site de RICHARDMENIL (54)  
Opération N° 36.54.19  
COMpte-RENDU DE TRAVAIL n°3

L. ROUGIEUX

Octobre 1990

SGR/LOR N° 90/100

**BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES**

Agence Lorraine  
Rue du Parc de Brabois- 54500 Vandoeuvre-les-Nancy - Tél. 83 44 43 51

District de l'Agglomération Nancéienne

-----  
Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats

-----  
Département de Meurthe et Moselle

Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones exploitées  
en gravières sur le site de RICHARDMENIL (54)

Opération n° 36.54.19

COMPTE-RENDU DE TRAVAIL n°3

-----  
Laurent ROUGIEUX

SGR/LOR N° 90/100

## R E S U M E

La Taxe Parafiscale sur les Granulats subventionne l'opération de réaménagement des anciennes gravières de Richardménil (54) en une réserve d'eau potable de 3 millions de mètres cubes.

Cette réserve est destinée à alimenter le District de l'Agglomération Nancéienne, Maître d'Ouvrage de cette opération, en cas de pollution accidentelle de la Moselle.

Cet objectif est d'ores et déjà atteint, cependant les travaux d'aménagement ne pourront être terminés avant 1992 en raison de la présence sur le site de deux industriels dont le départ est programmé début 1991.

Les nouvelles directives concernant la Taxe Parafiscale prévoient le solde des opérations en cours pour 1990, le District s'engage sur le bon achèvement des travaux et sollicite le versement du solde de l'opération, soit la somme de 857 260,00 frs H.T. ( 1 016 710,36 frs TTC).

Compte-tenu de l'état d'avancement des travaux, le Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire autorise le report de l'échéance de cette opération à la fin de l'année 1992. Le District accepte cette proposition et sollicite le versement de 351 740,00 F HT, correspondant à la remise de ce troisième compte-rendu de travail.

**District de l'Agglomération Nancéienne**

-----  
Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats  
-----

Département de Meurthe et Moselle

Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones exploitées  
en gravières sur le site de **RICHARDMENIL (54)**

Opération n° 36.54.19

**COMPTE-RENDU DE TRAVAIL n°3**

-----  
Laurent ROUGIEUX

SGR/LOR N° 90/100

**S O M M A I R E**

	PAGES
1 - HISTORIQUE DE L'OPERATION.....	5
2 - BILAN DES TRAVAUX REALISES.....	6
3 - BILAN DES TRAVAUX EN COURS.....	7
3.1 - Travaux initialement prévus dans le projet.....	7
3.2 - Travaux supplémentaires.....	7
4 - TRAVAUX RESTANT A REALISER.....	8
5 - BILAN FINANCIER.....	9
6 - FINANCEMENTS AU TITRE DE LA TAXE PARAFISCALE.....	10
6.1 - Versements déjà effectués.....	10
6.2 - Versements sollicités.....	10

## 1 - HISTORIQUE DE L'OPERATION

En 1984, le Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats a accepté de participer au financement du projet de transformation des anciennes gravières de la Société des Sablières de Richardménil (figure 1 - Plan de situation).

Ce réaménagement a pour but premier de fournir à l'agglomération nancéienne une réserve d'eau potable de 3 millions de m<sup>3</sup>. Un aménagement partiel du site en zone de loisirs pourra être réalisé s'il est compatible avec la vocation primaire du projet.

En 1986 et 1989\*, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), chargé par le Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats (TPG) du contrôle et du suivi des travaux, a réalisé, par le biais de son Agence Régionale Lorraine, deux compte-rendus de travaux.

Dans ces compte-rendus étaient exposées en particulier les différentes raisons pour lesquelles l'échéancier initial des travaux n'avait pu être respecté et situait la date présumée de fin de travaux pour l'année 1992.

Les nouvelles directives\*\* concernant la taxe parafiscale impliquent le solde de cette opération pour la fin de l'année 1990.

Nous nous proposons ici de faire le bilan des travaux réalisés, celui des travaux en cours, ainsi que le bilan prévisionnel des interventions nécessaires au bon achèvement de la réserve.

---

\* Voir rapports 86 SGN 347 LOR et R 30042 LOR 4S 89 du BRGM.

\*\* Ministère de l'Industrie - Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières - 11 juin 1990.